

◀ **COMPTE RENDU DE SÉANCE** ▶

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MAI 2020

L'an deux mille vingt , le vingt cinq mai, le Conseil Municipal de la Commune, légalement convoqué le 19/05/2020, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville.

Sur les 43 conseillers municipaux en exercice, à l'**ouverture de la séance** étaient :

PRÉSENTS (41) :

Gilles GASCON, Doriane CORSALE, Frédéric JEAN, Messaouda EL FALOSSI, Bernard GUTTIN, Sophie VERGNON, Fabrice LODI-CHEMAIN, Marthe CALVI, Alain BERLIOZ CURLET, Anne-Claire RIBOTTA, Stéphane PEILLET, Liliane ROCHE, Laurent SCHEIWE, Farida SAHOULI, François MEGARD, Janie ARGOUD, Jacques BURLAT, Christian MOISSARD, Liliane WEIBLEN, Purification LOPEZ, Jean-François MORICE, Bernard CHAMBRILLON, Michèle MACHARD, Roch SANCHEZ, Alioune DIOP, Gilles DELAMADELEINE, Madeleine VERGNOLLE, Sylvie ALLEMAND, Moncef M'HAOUECH, Laurence FAVIER, Pascal LACHAIZE, Suzana ELEZI, Sabrina BOUTIBA, Olivier MAS, Amandine GAILLARD, Anthony REA, Rémy BERNAUDON, Véronique MOREIRA, Wafia ZAK, Corinne DUBOS, Philippe ROLLAND

ABSENTS :

ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION (2) :

Claire-Lise COSTE à Amandine GAILLARD, Izzet DOGANEL à Véronique MOREIRA

Secrétaire de séance : Madame Amandine GAILLARD

oOo

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h00

MUNICIPALITE ET ASSEMBLEE : Installation de la nouvelle assemblée

Il a été donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections municipales du dimanche 15 mars 2020, premier tour :

- *Nombre des électeurs inscrits : 28.680*
- *Nombre de votants : 9.063*
- *Nombre de bulletins et enveloppes annulés : 227*
- *Nombre de suffrages exprimés : 8 670*

Obtentions du nombre des suffrages par listes :

Liste conduite par Gilles GASCON, « Saint-Priest notre avenir » :

- 5.582 voix, soit 64,38 % des suffrages exprimés.
- 37 sièges au conseil municipal.

Liste conduite par Wafia ZAK, «ACTES (Alliance Citoyenne pour la Transition Ecologique et Sociale) » :

- 1.189 voix, soit 13,71 % des suffrages exprimés.
- 3 sièges au conseil municipal.

Liste conduite par Philippe ROLLAND, « Rassemblement citoyen pour Saint-Priest » :

- 990 voix, soit 11,41 % des suffrages exprimés.
- 2 sièges au conseil municipal.

Liste conduite par Izzet DOGANEL, « Un temps d'avance pour Saint-Priest » :

- 724 voix, soit 8,35 % des suffrages exprimés.
- 1 sièges au conseil municipal.

Liste conduite par Jean-Charles FAGNOU, « Lutte Ouvrière Faire entendre le camp des travailleurs» :

- 185 voix, soit 2,13 % des suffrages exprimés.
- 0 siège au conseil municipal.

Au regard des ces résultats, les nouveaux conseillers, dont la liste figure ci-dessous, sont installés dans leur fonction :

M. GASCON Gilles

Mme CORSALE Doriane

M. JEAN Frédéric

Mme EL FALOUSSI Messaouda

M. GUTTIN Bernard

Mme VERGNON Sophie

M. LODI-CHEMAIN Fabrice

Mme CALVI Marthe
M. BERLIOZ CURLET Alain
Mme RIBOTTA Anne-Claire
M. PEILLET Stéphane
Mme ROCHE Liliane
M. SCHEIWE Laurent
Mme SAHOULI Farida
M. MAS Olivier
Mme WEIBLEN Liliane
M. MORICE Jean-François
Mme GAILLARD Amandine
M. MEGARD François
Mme. ALLEMAND Sylvie
M. DELAMADELEINE Gilles
Mme. FAVIER Laurence
M. BURLAT Jacques
Mme. VERGNOLLE Madeleine
M. SANCHEZ Roch
Mme LOPEZ Purification
M. CHAMBRILLON Bernard
Mme. BOUTIBA Sabrina
M. M'HAOUECH Moncef
Mme COSTE Claire-Lise
M. LACHAIZE Pascal
Mme. ARGOUD Janie
M. REA Anthony
Mme ELEZI Suzana
M. DIOP Alioune
Mme MACHARD Michele
M. MOISSARD Christian
Mme ZAK Wafia
M. BERNAUDON Rémy
Mme. MOREIRA Véronique
M. ROLLAND Philippe
Mme. DUBOS Corinne
M. DOGANEL Izzet

ELECTIONS ET NOMINATIONS : Élection du Maire

Monsieur François MEGARD, le plus âgé des membres présents du conseil municipal, a pris la présidence de l'assemblée. Il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire par scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal.

Monsieur Gilles GASCON est le seul candidat.

Le conseil municipal a désigné Monsieur Frédéric JEAN et Madame Corinne DUBOS comme assesseurs.

Résultats :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :

Nombre de votants (enveloppes déposées) : 43

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 1

Nombre de suffrages blancs : 6

Nombre de suffrages exprimés : 36

Majorité absolue : 19

Monsieur Gilles GASCON est proclamé maire avec 36 voix et est immédiatement installé. Il prend la présidence de la séance.

Délibération n° 2020_039 : ELECTIONS ET NOMINATIONS : Choix du nombre de postes d'adjoints au Maire - Création d'un poste d'adjoint de quartier

A l'unanimité

Le Conseil Municipal décide

- De fixer à 13 le nombre de postes d'adjoints au maire dont un poste d'adjoint de quartier ;
- De procéder à leur élection.

ELECTIONS ET NOMINATIONS : Élection des adjoints

Le conseil municipal a désigné Monsieur Frédéric JEAN et madame Corinne DUBOS comme assesseurs.

Une seule liste est candidate :

Mme CORSALE Doriane

M. JEAN Frédéric

Mme EL FALOUSSI Messaouda

M. GUTTIN Bernard

Mme VERGNON Sophie

M. LODI-CHEMAIN Fabrice
 Mme CALVI Marthe
 M. BERLIOZ CURLET Alain
 Mme RIBOTTA Anne-Claire
 M. PEILLET Stéphane
 Mme ROCHE Liliane
 M. SCHEIWE Laurent
 Mme SAHOULI Farida

Résultats :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :
 Nombre de votants (enveloppes déposées) : 43
 Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 1
 Nombre de suffrages blancs : 6
 Nombre de suffrages exprimés : 36
 Majorité absolue : 19

Les candidats figurants sur la liste conduite par Madame Doriane CORSALE sont proclamés adjoints avec 36 voix et sont immédiatement installés dans leurs fonctions.

MUNICIPALITE ET ASSEMBLEE : Lecture de la Charte de l'élu(e) local(e)

L'article L. 2121-7 du Code général des collectivités territoriales prévoit que :

« (...) Lors de la première réunion du conseil municipal, immédiatement après l'élection du maire et des adjoints, le maire donne lecture de la charte de l'élu local prévue à l'article L. 1111-1-1. Le maire remet aux conseillers municipaux une copie de la charte de l'élu local et du chapitre III du présent titre. »

En application de l'article L. 2121-7 du Code général des collectivités territoriales, il est :

- donné lecture de la charte de l'élu local ;
- remis à chaque conseiller une copie de la charte de l'élu local.

MUNICIPALITE ET ASSEMBLEE : Adoption du procès-verbal de la séance du 30 janvier 2020

A la majorité par :

42 voix pour

1 abstention

Le Conseil Municipal décide

- D'approuver le procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 30 janvier 2020.

Délibération n° 2020_040 : ACTES DE GESTION : Compte rendu de délégation (janvier-février-mars-avril-mai 2020)

Le Conseil Municipal prend acte de la présente communication.

Délibération n° 2020_041 : MUNICIPALITE ET ASSEMBLEE : Délégation au Maire en vertu de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales

A la majorité par :

37 voix pour

6 voix contre

Le Conseil Municipal décide

- Me donner délégation aux fins d'accomplir les actes énoncés aux alinéas 1 à 14, 16 à 21, 24, 26 et 27 de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales et dans les conditions ci-avant précisées ;

- Décider qu'à l'exception de ceux relevant de l'article L. 2122-22-4°, les actes pris en application de cette délégation devront être signés personnellement par le Maire ;

- Décider qu'en cas d'empêchement du Maire, la présente délégation est étendue aux Adjointes au Maire pris dans l'ordre du tableau.

Délibération n° 2020_042 : ELECTIONS ET NOMINATIONS : Conseil d'administration du Centre communal d'action social - Détermination du nombre des membres du conseil d'administration

A l'unanimité

Le Conseil Municipal décide

- De fixer à treize le nombre des membres du conseil d'administration de notre centre communal d'action sociale, comprenant ainsi le maire (président), six membres élus en son sein par le conseil municipal et six membres désignés par le maire conformément à

l'article R. 123-7 du Code de l'action sociale et des familles ;

- De dire que les six membres pris au sein de notre assemblée, selon les modalités définies à l'article R. 123-8 dudit Code de l'action sociale et des familles seront élus lors de la prochaine séance du Conseil municipal prévue le 18 juin 2020,

- De fixer comme suit les conditions de dépôt des listes pour l'élection des membres du conseil d'administration de notre centre communal d'action sociale pris au sein de notre assemblée :

- les listes devront être déposées au moins huit jours avant la date de la séance prévue pour l'élection de la commission, en mairie (place de l'hôtel de ville Charles Ottina, BP 330 69801 Saint-Priest cedex) contre récépissé ou envoyées par la poste par lettre recommandée avec accusé de réception.

- le nombre de sièges à pourvoir est de six.

- les listes peuvent comprendre moins de membres qu'il n'y a de sièges.

Délibération n° 2020_043 : ELECTIONS ET NOMINATIONS : Constitution de la commission d'appel d'offres - Dépôt des candidatures

A l'unanimité

Le Conseil Municipal décide

- A fixer comme suit les conditions de dépôt des listes pour l'élection des membres de la commission d'appel d'offre :

Les listes devront être déposées au moins huit jours avant la date de la séance prévue pour l'élection de la commission, en mairie (place de l'hôtel de ville Charles Ottina, BP 330 69801 Saint-Priest cedex) contre récépissé ou envoyées par la poste par lettre recommandée avec accusé de réception.

La séance du Conseil municipal prévue pour cette élection est fixée au 18 juin 2020.

- Le nombre de sièges à pourvoir est de cinq titulaires et de cinq suppléants.

- Les listes doivent comporter un nombre égal de membres titulaires et de membres suppléants.

- La liste peut comprendre moins de membres qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir.

Délibération n° 2020_044 : ELECTIONS ET NOMINATIONS : Constitution de la commission de délégation de service public – dépôt des candidatures

A l'unanimité

Le Conseil Municipal décide

- A fixer comme suit les conditions de dépôt des listes pour l'élection des membres de la commission de délégation de service public :

- Les listes devront être déposées au moins huit jours avant la date de la séance prévue pour l'élection de la commission, en mairie (place de l'hôtel de ville Charles Ottina, BP

330 69801 Saint-Priest cedex) contre récépissé ou envoyées par la poste par lettre recommandée avec accusé de réception.

- La séance du Conseil municipal prévue pour cette élection est fixée au 18 juin 2020
- Le nombre de sièges à pourvoir est de cinq titulaires et de cinq suppléants.
- Les listes doivent comporter un nombre égal de membres titulaires et de membres suppléants.
- La liste peut comprendre moins de membres qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir.

La séance est levée à 20h39

Le Maire,

Gilles GASCON